

Convention pour la Fourniture de Sel et de Saumure

Entre:

Les services techniques de la Communauté de communes Roumois Seine domiciliés,
666 rue Adolphe Coquelin- BP3 27310 Bourg Achard, représentés par le Président
Monsieur Sylvain BONENFANT,

Désignée dans ce qui suit par « la **Communauté de communes** »

D'une part,

Et:

La **SAPN**, Centre de Service de Bourg Achard, domiciliée, 465 Centre Autoroutier 27310
Honguemare Guénouville par le Chef de centre Monsieur Mutel Guillaume,

Désigné dans ce qui suit par« SAPN »

D'autre part,

La **SAPN** fournira sur la période hivernale 2025/2026 à la **Communauté de communes**
du sel pour un montant de 125 €uros HT/tonne ainsi que de la saumure pour un montant
de 105 €uros HT/m3.

Le sel est stocké au hangar à sel de la Sapn, la saumure est stockée dans les cuves de la
station de saumure. Le fonctionnement de la station de saumure a été présenté le
03/11/2016 au personnel de la **Communauté de communes**.

Un chargeur de la **Communauté de communes**, stocké au Centre de la **SAPN** est à la
disposition du personnel de la **Communauté de communes**.

Le personnel de la **Communauté de communes** chargera son matériel hivernal à la **SAPN**
dès que besoin.

Les horaires d'ouverture de la **SAPN** sont du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à
16h45.

Le personnel de la **Communauté de communes** pourra contacter le PCE de la **SAPN**
au 02 35 18 31 95 si le portail de la **Sapn** est fermé.

Les interlocuteurs de la **SAPN** sont:

- Le Centre de Bourg Achard 02 32 20 35 00 Mme Doré Corinne Gestionnaire Administrative.
- Monsieur Mutel Guillaume Chef de Centre.
- Messieurs Florian Dubois, Binet Benoit et Lefebvre Jean François Conducteurs de Travaux.

La SAPN établira une facture annuelle à la **Communauté de communes** dans la limite d'un montant inférieur à 40 000€ TTC. Les enlèvements entraînant un dépassement de ce montant ne pourront être autorisés.

La Communauté de communes donnera un justificatif des tonnes fournies de sel et de m3 de saumure pris à la Sapn à chaque prise.

Fait en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

A Bourg-Achard,

A Honguemare Guénouville

Le

Le

Pour la **Communauté de communes**

Pour la SAPN

M. Sylvain BONENFANT
Président

Le Chef de Centre,
Guillaume MUTEL